

Nouvel élan vers la réussite



Le
budget
de **2004**

Une gestion financière
responsable et
prudente

le 23 mars 2004



Canada

« *De la gestion avec intégrité, les Canadiens n'en méritent pas moins.* »

Le ministre des Finances, Ralph Goodale
Le discours du budget de 2004

Un gouvernement plus responsable envers les Canadiens

Une saine gestion financière exige que chaque dollar de revenus fiscaux soit consacré aux grandes priorités des Canadiens.

Ceux-ci s'attendent à ce que le gouvernement exécute ses programmes de manière efficiente et rende compte de l'utilisation de leurs impôts. Ils doivent avoir la certitude que cet argent est dépensé à bon escient.

Dans le budget de 2004, le gouvernement montre son engagement à exercer une gestion financière prudente. Il prend des mesures pour améliorer le contrôle et l'efficacité des dépenses et met en place des mécanismes de gestion financière et de reddition de comptes qui répondent aux attentes des Canadiens.

En voici des exemples :

- **Maintien d'une planification budgétaire prudente :**
 - il présente un septième budget équilibré consécutif, maintient la réserve pour éventualités du gouvernement et rétablit la mesure de prudence économique;
 - il continue d'affecter la réserve pour éventualités à la réduction de la dette, dans la mesure où le montant n'est pas requis pour des imprévus;

-
- il se donne pour objectif de ramener le ratio de la dette au PIB à 25 % d'ici 10 ans.

■ **Contrôle accru des dépenses et reddition de comptes :**

- il dégager des économies de 1 milliard de dollars par année à même les dépenses courantes, pour respecter les engagements pris dans le cadre du budget de 2003;
- il termine un examen exhaustif de tous les programmes et de toutes les dépenses;
- il instaure un plan conçu pour renforcer la gestion financière et la reddition de comptes.

Une planification financière prudente

Le Canada a été secoué par une série de chocs économiques en 2003, dont le SRAS, la maladie de la vache folle, la panne d'électricité en Ontario et l'appréciation rapide du dollar.

Or, grâce à sa gestion financière saine et prudente, le Canada a été le seul pays du G-7 à dégager un excédent en 2003 et ce, pour une deuxième année de suite. L'OCDE prévoit que le Canada sera le seul pays du G-7 dont l'ensemble des administrations publiques afficheront un excédent encore cette année. Le budget de 2004 est le septième budget fédéral équilibré ou excédentaire de suite, ce qui ne s'est jamais vu depuis la Confédération.

Si elle n'est pas requise pour des événements imprévus, la réserve pour éventualités servira à réduire la dette, année après année.

Ces éléments de prudence ont permis de faire face à d'énormes difficultés associées au SRAS et à la maladie de la vache folle. Ainsi, le

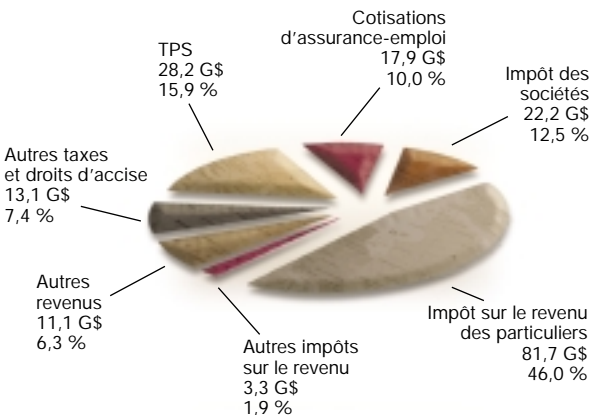
gouvernement a pu verser une aide directe de 1 milliard de dollars aux producteurs agricoles pour compenser les graves problèmes causés par les récents foyers de maladies et la chute soudaine des revenus agricoles.

La réserve pour éventualités sera donc maintenue à 3 milliards de dollars en 2004-2005 et au cours des exercices ultérieurs.

Au cours des six derniers exercices, le gouvernement a réduit la dette de 52 milliards de dollars, ce qui représente une économie annuelle de 3 milliards en frais d'intérêt.

Le gouvernement rétablit la mesure de prudence économique de 1 milliard de dollars en 2004-2005 et en 2005-2006, dans le cadre de sa planification budgétaire.

D'où viennent les revenus de l'État 2002-2003



Nota – Le symbole G\$ exprime des milliards de dollars.

Compte tenu des excédents budgétaires successifs, le ratio de la dette fédérale au PIB devrait s'établir à 42 % en 2003-2004, en baisse par rapport au sommet de 68 % atteint en 1995-1996. Pour que le Canada puisse faire face aux pressions qui découleront du vieillissement de la population, le budget de 2004 se fixe pour objectif de ramener le ratio de la dette au PIB à 25 % d'ici 10 ans.

Un meilleur contrôle des dépenses

Une gestion financière responsable ne se limite pas à la simple prudence. Elle exige la mise en place de programmes efficaces qui répondent aux priorités des Canadiens.

Le 16 décembre 2003, le gouvernement a annoncé des mesures immédiates de contrôle des dépenses afin d'être en mesure de verser cette année 2 milliards de dollars de plus aux provinces et aux territoires pour les soins de santé.

Il a imposé un gel des principaux projets d'immobilisation et un examen détaillé de toutes les dépenses prévues d'ici la fin du présent exercice.

Des économies de 1 milliard de dollars

Prenant appui sur ces mesures immédiates, et conformément à l'engagement pris dans le budget de 2003, le gouvernement dégage des économies de 1 milliard de dollars à même les programmes existants et les budgets de tous les ministères et organismes pour 2004-2005, et les exercices ultérieurs.

Au nombre des mesures déjà prises pour atteindre la cible de 1 milliard, citons l'annulation du projet de centre d'histoire du Canada, du projet d'expansion des immobilisations de VIA Rail, du programme des commandites et de la réserve pour l'unité nationale, ainsi que la réduction des programmes de publicité.

Un examen exhaustif des dépenses

En outre, le nouveau Comité sur l'examen des dépenses, que dirige le président du Conseil du Trésor, effectue un examen en profondeur de l'ensemble des programmes et des dépenses.

Le Comité fixera des normes sévères auxquelles tous les ministères devront se conformer pour s'assurer que les dépenses restent à un niveau adéquat et reflètent les nouvelles priorités des Canadiens.

Où va l'argent des contribuables 2002-2003

Dépenses de programmes directes
62,5 G\$ ou 35,2 %

- Subventions et autres transferts (20,1 G\$)
- Défense (10,8 G\$)
- Sociétés d'État (4,7 G\$)
- Autres ministères (26,8 G\$)

Principaux transferts aux provinces et aux territoires¹
30,6 G\$ ou 17,3 %

Principaux transferts aux particuliers
40,2 G\$ ou 22,6 %

- Prestations d'assurance-emploi (14,5 G\$)
- Prestations aux aînés (25,7 G\$)

Frais de la dette publique
37,3 G\$ ou 21 %

Excédent (appliqué à la dette)
7,0 G\$ ou 3,9 %



¹ Comprend la péréquation, le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux et la formule de financement des territoires.

Nota – Le symbole G\$ exprime des milliards de dollars.

Il ciblera en outre les activités d'envergure comme les approvisionnements à l'échelle du gouvernement, la gestion des biens et les technologies de l'information.

Le gouvernement prévoit que le processus d'examen des dépenses permettra de dégager, au cours des quatre prochaines années, des économies annuelles d'au moins 3 milliards de dollars. Ces économies pourront être réinvesties dans les nouvelles priorités des Canadiens, comme les soins de santé, l'apprentissage et l'innovation, les collectivités, ainsi que les mesures visant les Autochtones et les personnes handicapées.

Une gestion financière et une reddition de comptes plus solides

Les économies budgétaires n'auront de sens que si elles s'accompagnent d'une reddition de comptes accrue. Les récents événements ont clairement montré que le système actuel doit devenir beaucoup plus rigoureux pour assurer l'utilisation optimale de l'argent des contribuables.

Un ensemble de nouvelles initiatives qui seront menées sous la gouverne du président du Conseil du Trésor ont été annoncées aujourd'hui. Elles s'appuient sur les principales mesures de reddition de comptes qui suivent :

- le rétablissement du Bureau du contrôleur général du Canada, qui surveillera toutes les dépenses publiques;
 - la nomination de contrôleurs professionnels agréés, qui seront chargés d'approuver les nouvelles dépenses de tous les ministères;
-



- le renforcement de la fonction de vérification interne à l'échelle de l'administration fédérale;
- la divulgation, sur support électronique, des marchés de l'État, sauf dans des cas exceptionnels comme ceux ayant trait à la sécurité nationale;
- la mise en place de nouvelles règles de gouvernance des sociétés d'État, en vertu desquelles les vérifications spéciales quinquennales dont ces sociétés font l'objet seront déposées devant le Parlement.

Renseignements sur le budget de 2004

Les documents budgétaires sont diffusés sur Internet, à www.fin.gc.ca, ou en appelant :
au 1 800 O-Canada (1 800 622-6232) ou
au 1 800 465-7735 (ATS pour malentendants)

Pour obtenir des exemplaires du présent dépliant ou d'autres documents budgétaires, s'adresser au :

Centre de distribution
Ministère des Finances
Pièce P-135, tour Ouest
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518
Courriel : services-distribution@fin.gc.ca

This document is also available in English.